

MIPI SAS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40 000€
Siège Social : 62 Boulevard LAZER 13010 MARSEILLE
oooooooo
R.C.S. MARSEILLE B 532 986 080
oooooooo

Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2018
RELEVÉ DE DECISIONS

La société TPF REAL ESTATE, société anonyme immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0806.715.841, dont le siège social est établi à 1190 Forest, avenue de Haveskercke n°46, représentée valablement par Monsieur Thomas SPITAEELS, administrateur délégué, dument habilité à l'effet des présentes. a pris les décisions suivantes :

1) D'arrêter le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 qui ont été approuvés par le cabinet DRC, Commissaire aux Comptes, qui font ressortir un résultat après impôt de 12 354,94 euros.

Concernant l'exercice clos au 31 décembre 2017, il est précisé que les réintégrations fiscales ont été les suivantes :

- 28 euros au titre des amendes et pénalités,
- 243 euros au titre de la quote-part du résultat 2015 de la SCCV Les jardins de la pinède.

Les déductions fiscales ont quant à elles été de :

- 73 125 euros au titre de la quote-part du résultat 2016 de la SCCV Les jardins de la pinède,
- 39 120 euros au titre de la quote-part du résultat 2017 de la SCCV Les jardins de la pinède.

2) d'affecter le résultat s'élevant à 12 354,94 euros suivant la répartition suivante :

- 5% en constitution de la réserve légale, soit 617,75 euros,
- le solde s'élevant à 11 737,19 euros en report à nouveau.

3) de maintenir la convention d'apport en compte courant mise en place en janvier 2015 avec la société TPF Ingénierie, avance qui portera intérêt légal aux taux EURIBOR (base 365) à 1 mois augmenté d'une marge de 2,5%,

4) de maintenir la convention de trésorerie mise en place en décembre 2015 entre la société MIPI, la société EQUILIS SA et la SCCV Les Jardins de la Pinède, avance qui

portera intérêt légal au taux d'intérêt fiscalement déductible pour les comptes courants d'associés,

5) d'approuver les comptes et le bilan arrêté au 31/12/2017 et donner au Président quitus entier et sans réserve de la gestion pour cet exercice.

6) de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la société Monsieur Jean-François BOURRIN, domicilié à titre professionnel au Grand Hôtel Dieu, 3 Cour du Midi 2 – CS 30259 69287 LYON Cedex et de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant Monsieur Pierre PEGAZ-FIORNET, domicilié à titre professionnel au Grand Hôtel Dieu, 3 Cour du Midi 2 – CS 30259 69287 LYON Cedex, pour une période de six années qui prendra fin lors de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2023.

7) de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

Thomas SPITAEELS

